



Pietro Perrino
Secrétaire général

PAR COURRIEL

Montréal, le 26 novembre 2018



**Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2018-2019_007**



La présente fait suite à de votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 30 octobre dernier par courriel et comme formulée, vous désirez obtenir :

- *le montant des investissements réalisés jusqu'à présent pour le développement de la Société québécoise du cannabis (SQDC)?*
- *le montant déboursé pour mettre sur pied le réseau de boutiques ainsi que celui pour le site Web.*

D'abord, relativement aux investissements réalisés jusqu'à présent pour le développement de la SQDC, nous vous référons aux rapports trimestriels de la SAQ, lesquels peuvent être trouvés à l'adresse suivante :

<https://www.saq.com/content/SAQ/fr/a-propos/la-saq/acces-information/documents-disponibles/publications.html>

Ces rapports donnent les derniers montants qui ont été audités sur ce sujet. Ainsi, il est rapporté que la SAQ a engagé des coûts de l'ordre de 2,2 millions de dollars au cours du trimestre clos le 23 juin 2018. Ces coûts viennent s'ajouter à ceux engagés au 31 mars 2018, portant le total des coûts accumulés pour la mise en place de la SQDC à 4 millions de dollars à la fin du premier trimestre. Ces montants sont comptabilisés à titre d'avance à la SQDC au poste « Comptes clients et autres débiteurs ». Les déboursés pour la mise sur pied le réseau de boutiques sont inclus dans ces montants.

Quant au site Web de la SQDC, nous vous confirmons que c'est la firme Mediagrif inc. qui a obtenu le contrat pour la mise en place de la plateforme Orckestra. Toutefois les détails de l'entente sont visés par les articles 21, 22, 23 et 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et ne peuvent donc vous être communiqués.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez,  l'expression de nos sentiments distingués.

Responsable de l'accès à l'information,



PP/ib